

# LE COURRIER DU *snalc* CRÉTEIL

 <http://www.snalc.fr/creteil>

Trimestriel  
N°88

HIVER 2017-18

CPPAP n° 0211S07732  
ISSN 1256

Sommaire

[facebook.com/snalc.creteil](https://facebook.com/snalc.creteil)



Édito

Soutenance inclusive

Congrès catégoriels  
*Contractuels/Administratifs*

Absentéisme

Bilan congrès de Melun  
*Souffrance au travail*

CTSD et CDEN

Bilan congrès PLP



Directeur de publication

Franck MOULS

6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles

75008 PARIS

## SINGAPOUR



Il y a quelques années, le modèle de référence en matière éducative était la Finlande. On vantait sa réussite aux tests PISA. On s'extasiait sur l'autonomie qui y était laissée aux élèves. On y voyait la preuve que notes et devoirs n'étaient que des instruments pervers stressant inutilement les élèves, car n'ayant aucun effet – sinon délétère – sur leurs résultats...

Le ministère de l'époque organisait des voyages d'étude et envisageait sérieusement de s'inspirer des méthodes finlandaises. De ces missions sortiraient des rapports, et de ces rapports des réformes. **On allait voir ce qu'on allait voir. Et finalement, on ne vit rien, hormis quelques smileys ou quelques gommettes de couleurs** ici ou là, en lieu et place des notes, et un livret de compétences aussi illisible par les parents qu'impossible à remplir sérieusement par les professeurs.

Et pour cause : on avait oublié quelques détails dans le conte finlandais, comme par exemple la double sélection à l'entrée au lycée et à l'université, et les substantielles difficultés d'intégration de la petite communauté suédoise !

Désormais, la Finlande s'est a été déclassée dans les évaluations PISA, et le nouveau modèle est Singapour, grand vainqueur des TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*). Il faut dire que si notre douce France perd des places dans tous les domaines, c'est bien en sciences, et plus particulièrement en mathématiques, que la situation est la plus dramatique. Or c'est justement dans ces disciplines que la Cité-État fait des étincelles.

Une bonne raison, donc, pour que la « Méthode de Singapour » d'apprentissage des mathématiques rayonne en tête de gondole. Une méthode excellente, il est vrai, vantée par de brillants mathématiciens comme Laurent Lafforgue, et disponible en français depuis déjà plusieurs années. Mais une révolution ? Sans doute pas.

La réussite de Singapour ne repose pas que sur une méthode : c'est aussi un état d'esprit, un contexte. Un contexte rigoureux, voire rigide, marqué par le confucianisme chinois. Un contexte éducatif dans lequel il est inimaginable qu'un élève ne s'implique pas dans ses études. Un contexte où la loi ne se discute pas et s'applique avec une rigueur inconnue dans nos contrées – la bastonnade y est encore en vigueur... Enfin, un contexte où les professeurs sont parmi les mieux payés de l'OCDE et sont respectés tant par les élèves que par leurs parents – au prix, il est vrai, d'une obligation de résultats.

Alors, la Méthode de Singapour, pourquoi pas ? Mais, même déclinée à la française par Cédric Villani, elle ne portera pas de fruits sans remettre nos élèves au travail, ni sans renforcer les programmes en sciences, ni sans revaloriser les traitements des professeurs. Vaste programme. En attendant, le CAPES et l'agrégation de mathématiques ne font plus le plein depuis maintenant plusieurs années. **Et le niveau exigé par les programmes, tout comme celui atteint par les élèves, s'effrite réforme après réforme, renoncement après renoncement.** Et les disciplines connexes comme les sciences de l'ingénieur et l'informatique pâtissent elles aussi de la perte de compétences de nos élèves, jusque dans les grandes écoles.

À l'heure de l'intelligence artificielle, du *big data*, des drones, des réseaux de neurones... difficile d'être optimiste pour l'industrie française des décennies à venir. Et plus largement, difficile de croire en un redressement que chaque année qui passe rend plus délicat à mettre en œuvre : **les élèves d'aujourd'hui sont les professeurs de demain, et il leur sera d'autant plus difficile d'être exigeants avec leurs futurs élèves qu'on ne l'aura pas été assez avec eux.**

Mais, si l'on se penche plus précisément sur notre activité de professeur, n'est-il pas puéril d'espérer qu'une méthode, si efficace et si exotique soit-elle, puisse d'une façon presque magique remédier à nos maux sans autre effort. N'y a-t-il pas derrière ces bulles médiatiques successives la tentation, trop répandue, de donner l'impression d'un changement sans fondamentalement rien remettre en cause ?

.../...

.../...

En matière de changement, la réforme du baccalauréat qui se profile promet, si l'on en croit les échos qui nous parviennent, d'être – une fois n'est pas coutume – plus que cosmétique. Sera-t-elle suffisante pour remettre la France dans la course des TIMSS, PISA et autres PIRLS ? L'avenir le dira.

Comme on dit entre matheux : Saint Gapour, priez pour nous !

Loïc VATIN, Président académique



## SOUTENANCE INCLUSIVE

Mademoiselle (sans doute devrais-je dire « Madame » selon les derniers décrets de la bienséance administrative) Lucienne<sup>(1)</sup>,

Je ne peux participer au jury de soutenance de votre mémoire comme j'y avais été invité – je donne un cours au même moment, vous voudrez bien m'excuser. Mais quand bien même j'aurais pu en être, je n'aurais eu que fort peu de choses à dire de votre travail. Tout simplement parce que j'ai arrêté ma lecture à la page 12.

Dès la page 6, je suis tombé sur un premier *iels*<sup>(2)</sup>, que j'ai pris tout d'abord pour une faute de frappe. Mais je me suis aperçu qu'à la page suivante ils étaient légion. **C'est alors que j'ai compris que j'avais affaire à la dernière trouvaille en matière de politiquement correct** sur la question du genre. Impression confirmée en feuilletant votre mémoire et en remarquant que tout y était systématiquement décliné en masculin/féminin.

Je puis vous assurer que durant mes longues années universitaires, j'ai eu à lire des centaines de mémoires et quelques milliers de copies. Et que j'ai lu *tous* les mémoires que j'ai fait soutenir et *toutes* les copies que j'ai notées. C'est bien la première fois que je capitule ; et ce parce que, après un instant de forte irritation, j'ai décidé de ne pas infliger cette torture supplémentaire à mes yeux déjà fatigués.

Le français est la langue qui nous est commune, et qui nous sert par conséquent de mode d'interlocution et de mode d'intercompréhension. Il faut beaucoup de temps, de travail et de rigueur pour apprendre une langue et la manier correctement. N'attendez pas de moi que je défasse ce qui m'a pris tant de temps et d'efforts à réaliser.

Par ailleurs, lorsque l'on écrit, on le fait non pas en fonction de ses propres lubies, mais par rapport à ceux qui vont vous lire : l'authentique respect est là. **Et de ce point de vue, une attention plus vigilante portée aux accords des participes passés vous eût été plus profitable...**

Les intégrismes de tout poil, d'où qu'ils viennent et quelle que soit la cause qu'ils sont censés servir, me révulsent. N'attendez donc pas de moi que je cède un pouce à celui que vous administrez, fût-ce avec une incisive douceur.

Y.Z., Universitaire

<sup>(1)</sup> Le prénom a été modifié. <sup>(2)</sup> Tentative de contraction de *ils* et *elles*...

## LE SNALC-CRÉTEIL

<http://www.snalc.fr/creteil>

### Président

Loïc VATIN

☎ 07 82 95 41 42

✉ [snalc.creteil@gmail.com](mailto:snalc.creteil@gmail.com)

### Trésorière

Damienne VATIN

4, rue de Trévise

75009 PARIS

### Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ [snalcdurand@orange.fr](mailto:snalcdurand@orange.fr)

Émilie LOUIS BOUZID

☎ 01 74 50 26 25

✉ [louisbouzid.snalc@gmail.com](mailto:louisbouzid.snalc@gmail.com)

Alain ERDÉLY

☎ 06 73 74 86 19

✉ [alain.erdely@ac-creteil.fr](mailto:alain.erdely@ac-creteil.fr)

Franck MOULS

☎ 06 22 91 73 27

✉ [snalc.mouls@orange.fr](mailto:snalc.mouls@orange.fr)

### Stagiaires

Ludovic GELLÉ

✉ [ludovic.gelle@ac-creteil.fr](mailto:ludovic.gelle@ac-creteil.fr)

### FICHE DE PAYE EN LIGNE :

<https://externet.ac-creteil.fr/paieenprod>

Parce qu'attendre plusieurs mois sa feuille de paye papier n'est pas pratique... Attention cependant, ce document informatique est sans valeur juridique.

## RÉUNIONS CONTRACTUELS ET ADMINISTRATIFS

Les congrès thématiques que le SNALC organise depuis l'an dernier à travers la France ont un succès qui ne se dément pas. Aussi, dans la droite ligne de ceux-ci, organisons-nous deux congrès catégoriels simultanés.

### LE JEUDI 8 FÉVRIER 2018 AU LYCÉE MONTALEAU DE SUCY-EN-BRIE

#### CONGRÈS CONTRACTUELS

Animé par Philippe FREY

Responsable national Contractuels

[contractuels@snalc.fr](mailto:contractuels@snalc.fr)

9h-17h

#### CONGRÈS ADMINISTRATIFS

Animé par Frédéric ÉLEUCHE

Responsable national Administratifs

[administratifs@snalc.fr](mailto:administratifs@snalc.fr)

9h-17h

Ces deux congrès aborderont des thèmes spécifiques qui seront précisés dans une publication ultérieure sur notre site internet. Ils laisseront une large place aux questions des participants et aux débats. Inscription : [snalc.creteil@gmail.com](mailto:snalc.creteil@gmail.com)



## Absentéisme des enseignants : halte aux inepties !

Le 5 octobre dernier, journée mondiale des enseignants organisée par l'UNESCO, ma radio s'allume automatiquement à 6h30 et je suis réveillé par le présentateur d'une grande chaîne nationale : « le rapport de la Cour des Comptes fustige l'absentéisme des enseignants. » Rien de tel pour commencer la journée de méchante humeur que de comprendre que ce sera en fait la journée du *prof bashing*. Je décide alors de me renseigner sur ce soi-disant absentéisme dans les jours qui suivent.

D'après le *Larousse*, l'absentéisme est le fait « d'être absent de son lieu de travail [...] où la présence est obligatoire ». Pour le *Petit Robert*, c'est « l'absence d'un salarié de son lieu de travail, non justifiée par un motif légal. » Absentéistes les enseignants qui seraient en stages ? Le lieu de stage ne serait-il donc pas un lieu de travail ??? Certains stages seraient-ils illégaux ??? Non, les stages sont de véritables formations professionnelles et il serait temps que certains comprennent qu'un **professeur en stage est un enseignant qui travaille !**

Alors peut être les enseignants seraient-ils souvent en arrêt maladie ? Précisons tout d'abord qu'un arrêt maladie n'a rien d'illégal et que je n'ai jamais eu l'honneur de connaître un collègue qui aurait une quelconque capacité à tomber malade à volonté. Certains commentateurs, spécialistes du dénigrement de ces enseignants qui ne travailleraient que 18 heures par semaine, mettent en avant les 13,6 millions de journées d'absence annuelles pour arrêt maladie. Mais ce nombre n'a aucun sens si on ne le rapporte pas aux centaines de milliers d'enseignants en exercice.

D'après le rapport de la Cour des Comptes<sup>(1)</sup>, les jours d'arrêt pour congé maladie sont de 11,4 par agent contre 16,6 dans le secteur privé<sup>(2)</sup> ! **Le taux d'arrêt maladie est donc de 30 % plus faible chez les enseignants que dans le secteur privé.** Il faut le dire haut et fort ! Affirmons-le d'autant plus fièrement que nous faisons face à des conditions de travail qui se dégradent d'année en année.

Les gens de bonne foi qui ont pris la peine de lire le rapport de la Cour des Comptes savent que celle-ci ne fustige d'ailleurs absolument pas « l'absentéisme des professeurs ». Elle critique la gestion des remplacements, ou plutôt son absence, tout en faisant des propositions parfois plus que discutables (annualisation du temps de travail, recours accru aux heures supplémentaires...). Au fait, vous rappelez-vous qu'à une époque, il existait un statut de remplaçants qu'un ministre a eu la « géniale » idée de supprimer ?

Alors qu'en juin dernier, au moment des CAPA d'affectation, plus de 170 postes de Mathématiques n'étaient pas pourvus sur la seule académie de Créteil, **on ne peut décemment pas parler d'absentéisme, pour des enseignants qui, tout simplement, n'existent pas !**

Il est urgent de comprendre que le vrai problème n'est pas un absentéisme imaginaire, mais un manque d'attractivité de la profession qui fait que l'administration se retrouve en difficulté, voire dans l'incapacité de pourvoir certains postes ou d'assurer les remplacements. À quand un rapport ambitieux, relayé par des médias objectifs, qui s'intituleraient « enseignants : comment rendre le métier plus attrayant et améliorer les conditions de travail » ?

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

<sup>(1)</sup> Voir rapport de la Cour des Comptes du 4 octobre 2017 : *Gérer les enseignants autrement : une réforme qui reste à faire* page 70.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/gerer-les-enseignants-autrement-une-reforme-qui-reste-faire>

<sup>(2)</sup> <http://www.20minutes.fr/societe/1919119-20160906-arret-travail-salaries-francais-absents-166-jours-moyenne-2015>

## CONGRÈS SUR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Après un premier congrès sur ce thème à Paris le 28 septembre, un second congrès sur le même thème, et avec les mêmes intervenants, s'est déroulé le 23 novembre à l'hôtel du Grand Monarque, à Melun.

Il a réuni une centaine de participants qui ont eu le plaisir d'écouter différents orateurs et ont posé de nombreuses questions, d'ordre général ou en relation avec les difficultés qu'ils rencontraient.

Ils ont pu le matin profiter des conseils précieux de Rémi Boyer (créateur de [Mobisnal](http://www.mobisnal.com)) à propos de la reconversion

\*\*\*\*\*  
L'équipe académique  
du SNALC-CRÉTEIL  
vous souhaite  
une excellente année



professionnelle, et de Gilles Garbe et Zineb Hsakou de la GMF, assureur partenaire du SNALC.

L'après-midi, intervention remarquée de Maître Colmant, avocat du SNALC, qui sut manier pédagogie et humour à travers un exposé aussi intéressant que distrayant.

Enfin, Isabelle Gasparus, sophro-analyste, nous fit profiter de ses talents pour que cette journée intense se finisse dans une atmosphère d'apaisement.

On retiendra la présence de nombreux professeurs des écoles et de personnels administratifs, preuve s'il en était besoin que l'audience du SNALC s'élargit désormais bien au-delà du seul cercle des professeurs du second degré.

Marie-Hélène BURNOUF-HIERHOLTZ, Secrétaire académique



## CTSD ET CDEN



Suite aux dernières élections professionnelles, le SNALC a obtenu un siège dans deux instances départementales de Seine-et-Marne, le Comité technique spécial départemental (CTSD), qui réunit les représentants du personnel autour de l'Inspecteur d'académie – Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, et le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), composé d'organisations syndicales, d'associations de parents d'élèves, d'élus locaux et de personnalités qualifiées et chargé de conseiller, tour à tour et selon les compétences de chacun, le Conseil départemental et le préfet.

Autant dire que **le rôle de ces instances est de tout premier plan pour les écoles et les collèges** du département, puisque c'est là que sont prises les décisions les plus importantes, telles que les ouvertures et fermetures de classes ou de postes, l'organisation des remplacements dans le premier degré, le financement des transports scolaires, les dispositions des règlements intérieurs types des établissements et services, les modifications de la carte scolaire, la répartition entre les collèges de la dotation horaire globale, l'attribution par le département de la dotation générale de fonctionnement, ou encore les rythmes scolaires.

Sur ce dernier point, par exemple, le SNALC, qui s'était battu dès le départ contre le passage à la semaine de quatre jours et demi, a saisi l'occasion de demander dès le lendemain de l'entrée en vigueur du décret assouplissant cette absurde réforme une mise en œuvre réelle et efficace de cette nouvelle liberté, en accord avec les besoins des enseignants et des familles sur le terrain, contre l'opposition dogmatique de la FCPE et face à l'attentisme mou des autres organisations syndicales.

Au-delà de ce rappel de nos demandes à l'administration, **nous avons également pu être très réactifs en obtenant directement et en transmettant aux collègues concernés le maximum d'informations pour que leurs demandes de retour à la semaine de quatre jours puissent être traitées dans les temps** et obtiennent un avis favorable.

La présence et la participation d'un représentant du SNALC à chacune de ces réunions permettent donc d'être informés au plus vite et au mieux des intentions de l'administration concernant l'organisation éducative en Seine-et-Marne, d'interpeller, le cas échéant, l'inspecteur, le préfet ou les membres du Conseil départemental sur des problématiques générales ou propres à telle ou telle école, et de peser sur les décisions les plus importantes en matière de service public d'éducation dans le département.

Adrien MONIOT, Commissaire paritaire

## REMERCIEMENTS

Toute l'équipe du SNALC-Créteil tient à saluer l'action de notre collègue **Adrien MONIOT**, agrégé d'Allemand, commissaire paritaire et délégué au CTSD 77 depuis les élections professionnelles de 2014.

En effet, notre collègue a brillamment réussi le concours de conservateur des Bibliothèques et nous a quittés au 1<sup>er</sup> janvier.

Nous regretterons son efficacité et sa rigueur intellectuelle, mais nous lui souhaitons tout le succès possible dans sa nouvelle carrière, toujours au service du Savoir.

## PUBLICATION

Notre collègue **Hélène RAVEAU**, agrégée de Lettres modernes, poursuit sa carrière d'écrivain. Après la publication en 2015 d'un premier texte fulgurant et parfois elliptique, **Les choses d'en-haut**, elle nous revient cette année avec une œuvre moins polémique intitulée **Un jardin avec horizon**.

Ce jardin qu'elle dépeint est celui de l'enfance, à jamais perdu et regretté, et pourtant toujours présent tant il est vrai que le cadre des premières années influe sur le devenir de chacun, d'autant plus qu'on en est trop tôt arraché.

Un texte émouvant et empreint de poésie dans lequel un passé révolu accède, par la grâce du souvenir et le talent de l'auteur, à une manière d'éternité.

HELENE RAVEAU  
UN JARDIN  
AVEC  
HORIZON



## CONGRÈS PLP DU 23/11

Notre congrès a débuté par un accueil chaleureux des PLP venus de toute la région (Créteil, Versailles et Paris), qu'ils soient syndiqués ou non. Ont été abordées notamment les spécificités des enseignants en LP, comme les périodes de PFMP, l'organisation des CCF et leur indemnisation par ISS.

Le rappel des réglementations et les interrogations des participants qui ont suivi nous ont montré que peu de collègues, chefs d'établissement ou enseignants, en maîtrisaient le cadre. Et malheureusement certains chefs profitent de l'ignorance des collègues pour les contraindre à accepter des conditions de travail insoutenables.

**Nous nous réjouissons que tous aient pu repartir avec un bagage juridique et des conseils personnalisés** pour leur permettre de faire face à la situation pénible qu'ils rencontrent dans leurs établissements.



Nous y avons aussi évoqué les nouvelles difficultés engendrées par les récentes réformes en nous appuyant sur les cas concrets vécus par les collègues, notamment la mixité des parcours (élève en apprentissage ou sous statut scolaire) et la mixité des publics (scolaires, apprentis, mais aussi adultes en formation professionnelle).

Enfin nous avons abordé les risques d'annualisation du temps de travail (préconisée par la Cour des comptes dans son rapport 2017).

La qualité des interventions nous a permis d'avoir une vision plus claire du métier et d'entrevoir les risques à venir. Comme à son habitude, **le SNALC continue à suivre l'évolution des cas évoqués par les collègues pour les épauler et les conseiller** au mieux dans leurs démarches.

Guillaume BOUHOT, Responsable PLP

